

**CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE de BENGY-sur-CRAON****EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION**

Nombre de membres afférents au conseil : 9	Date de la convocation : 19/02/2026
Nombre de membres en exercice : 9	Nombre de membres votants : 8
	Suffrages exprimés : 8

SÉANCE du LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars, à 18 h 00, le conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire et président.

PRÉSENTS : Monsieur Denis DURAND, maire et président, Mme Ghislaine LEGROS, vice-présidente, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Bernadette GRIPPON, membres élus, Mme Florence GARREAU, Mme Magali JULLIEN, Mme Hélène GITTON et Mme Elisabeth JAMET, membres désignés.

EXCUSÉES : Mme Virginie SERGEANT, membre élu.

POUVOIRS : Néant.

DÉLIBÉRATION N° 01/02-03-2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.**Le Conseil d'administration,**

Sur proposition de monsieur le président,

VOTE à l'unanimité, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, le budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Bengy-sur-Craon, lequel s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

- **7 870 euros pour la section de fonctionnement**, crédits votés au niveau du chapitre,
- **0 euro pour la section d'investissement**, crédits votés au niveau du chapitre.

Adopté par :

8 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

M. Denis DURAND

Le **03 MARS 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le

Transmis au contrôle de légalité le **04 MARS 2026**

La secrétaire de séance,

Mme. Ghislaine LEGROS

Le **03 MARS 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260302-CCAS-01-020326-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE de BENGY-sur-CRAON****EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION**

Nombre de membres afférents au conseil : 9	Date de la convocation : 19/02/2026
Nombre de membres en exercice : 9	Nombre de membres votants : 8
	Suffrages exprimés : 8

SÉANCE du LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars, à 18 h 00, le conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire et président.

PRÉSENTS : Monsieur Denis DURAND, maire et président, Mme Ghislaine LEGROS, vice-présidente, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Bernadette GRIPPON, membres élus, Mme Florence GARREAU, Mme Magali JULLIEN, Mme Hélène GITTON et Mme Elisabeth JAMET, membres désignés.

EXCUSÉES : Mme Virginie SERGEANT, membre élu.

POUVOIRS : Néant.

DÉLIBÉRATION N° 02/02-03-2026 : FONGIBILITE DES CREDITS.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la Collectivité a adopté la nomenclature M57 et que cette norme comptable s'applique également au budget du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'article L.5217-10-6 du C.G.C.T., « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »,

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté par :

8 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

M. Denis DURAND

Le **03 MARS 2026**

La secrétaire de séance,

Mme. Ghislaine LEGROS

Le **03 MARS 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le

Transmis au contrôle de légalité le **04 MARS 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260302-CCAS-02-020326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

**CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE de BENGY-sur-CRAON****EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION**

Nombre de membres afférents au conseil : 9	Date de la convocation : 19/02/2026
Nombre de membres en exercice : 9	Nombre de membres votants : 8
	Suffrages exprimés : 8

SÉANCE du LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars, à 18 h 00, le conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire et président.

PRÉSENTS : Monsieur Denis DURAND, maire et président, Mme Ghislaine LEGROS, vice-présidente, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Bernadette GRIPPON, membres élus, Mme Florence GARREAU, Mme Magali JULLIEN, Mme Hélène GITTON et Mme Elisabeth JAMET, membres désignés.

EXCUSÉES : Mme Virginie SERGEANT, membre élu.

POUVOIRS : Néant.

DÉLIBÉRATION N° 03/02-03-2026 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2026.

Après examen et étude des demandes de subventions, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Montant
A.D.M.R. Nérondes-Sancoins-La Guerche à Nérondes	200 euros
HUMENSIA - Bourges	200 euros

Les dépenses seront imputées au compte 65748 du budget.

Adopté par :

8 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

M. Denis DURAND

Le **03 MARS 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le

Transmis au contrôle de légalité le

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le **03 MARS 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260302-CCAS-03-020326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026